

PV N° 08
12 décembre 2024

Examen des Évocations – Participation de joueurs en état de suspension

Dossier n° 34

Match n° 29893432 Rezé Fc 2 / Gj du Vignoble 2 U17 D2 Masculin groupe E du 30.11.2024

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 3 à l'équipe 2 du club de Rezé Fc pour en reporter le bénéfice à l'équipe 2 du club du Gj du Vignoble suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux
- Mettre le droit d'évocation de 110 € à la charge du club de Rezé Fc

Étude des dossiers

Dossier n° 35

Match n° 29141285 Villeneuve Bourgneuf 1 / Nantes Étoile du Cens 1 Seniors D3 Masculin groupe G du 08.12.2024

La Commission constate que la rencontre a été arrêtée à la 85^{ème} minute de jeu sur le score de :

- 3 buts pour l'équipe 1 du club de Villeneuve Bourgneuf
- 1 but pour l'équipe 1 du club de Nantes Étoile du Cens

La Commission décide de transmettre le dossier à la Commission Départementale des Arbitres, section des Lois du Jeu.

Dossier n° 36

Match n° 28743446 St-Michel Océane Fc 1 / Nantes St-Yves Esp. 1 Seniors D2 Masculin groupe A du 08.12.2024

La Commission décide de :

- Ne peut pas donner suite à la réclamation du club de Nantes St-Yves Esp.
- Confirmer le résultat acquis sur le terrain
- Transmettre le dossier à la Commission Départementale des Arbitres, pour information.
- Transmettre le dossier à la Commission Départementale des Délégués Officiels, pour information.

Réserves non confirmées – Observations d'après-match

En application de l'article 186, les réserves sont confirmées dans les quarante-huit heures ouvrables suivant le match par lettre recommandée ou télécopie, avec en-tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle, ou sinon déclarée sur Footclubs, du club, adressé à l'organisme responsable de la compétition concernée.

La Commission note que les clubs n'ont pas confirmé leur réserve, et classe les dossiers ci-dessous sans suite :

- U14D1 : Pornic Foot 1 / Nantes Dervallières Asc 1
- Seniors D1 Masculin : Gétigné Boussay Fc 1 / Vertou Foot Es 1